

Délibération 2025-047

SEANCE DU 04 JUIN 2025

Date de la convocation : 27 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi quatre juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, BEHELLE Antony.

Pouvoirs : ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir BRIENS Eric), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : REGIE MUNICIPALE – TARIF VENTE LIVRET EXPOSITION JAUNET

Monsieur le Maire fait savoir qu'une exposition sur les œuvres de M. Jean-Pierre Jaunet, peintre de Saint Sauveur le Vicomte, va être organisée du 12 au 25 juillet 2025 salle du Logis Robessart et de la chapelle du château. Il précise qu'un livret souvenir va être édité à cette occasion par la commune, livret qui pourra être offert et mis en vente dans le cadre de la régie municipale. Compte tenu du prix de l'impression, il propose un prix de 8€ l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix de vente du livret édité par la commune à l'occasion de l'exposition sur l'œuvre de Jean-Pierre Jaunet à 8€ l'unité,
- Précise que cette recette est intégrée dans la régie municipale au titre de l'article 3 de la décision de création de régie du 09 mars 2021,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS